



# Bulletin d'informations de l'URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux des Hauts-de-France

Ci-joint, une affiche pour votre  
salle d'attente

Retrouvez-nous au salon  
de la kinésithérapie

3ème ÉDITION  
**AXONEXPO**

23 et 24 MARS 2018

AU DAVO PÉVÈLE  
ARÉNA à Orchies (59310)

[www.axonexpo.com](http://www.axonexpo.com)



LE SALON DE LA KINÉSITHÉRAPIE DES HAUTS-DE-FRANCE

Laser – Isoinertiel – Physiothérapie – Cryolipolyse – Renforcement musculaire  
Tecarthérapie – Tables de traitement – Renforcement dynamique ...



L'URPS a étendu le système de géolocalisation à la région Hauts-de-France. Il s'agit d'un dispositif permettant aux usagers et aux professionnels de santé de trouver en un clic, le MK de garde le plus proche.

Afin d'être visible, gratuitement sur ce site de géolocalisation, inscrivez-vous sur :  
[WWW.URPS-MK-HDF.FR](http://WWW.URPS-MK-HDF.FR)

Toute l'équipe vous  
souhaite une  
**BONNE ANNEE 2018!**

Jean-Marc LASCAR, Président  
de l'URPS MK Hauts-de-France

Réduca... retour en images  
&  
Salon de la Kinésithérapie avec  
**AxonExpo**

PAGE 2



Le sport santé

PAGE 3



La permanence des  
soins des Kinés

PAGE 4

PRS : Plan Régional de Santé 2018-2022

PAGE 5



RDV sur notre site internet  
pour vous inscrire à la  
géolocalisation :

[www.urps-mk-hdf.fr](http://www.urps-mk-hdf.fr)

Burn-out : Les MK sont  
touchés par l'épuisement  
professionnel

PAGE 6





## REEDUCA... retour en images



Réeduca, le salon annuel des **professionnels de la rééducation et de la masso-kinésithérapie**. Véritable carrefour d'échanges pour les acteurs du secteur, mais aussi un événement représentatif des évolutions de la profession de masseur-kinésithérapeute, le salon vous permet chaque année de découvrir les nouveautés technologiques à utiliser au quotidien pour soulager les patients, mais aussi, des solutions de diversification d'activité vers la forme et le bien-être.



Quant à elle, l'URPS, en tant que représentante des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux, est venue à votre rencontre afin d'échanger sur nos missions et les projets qui vous tiennent à cœur.

C'était la 53ème édition du salon Réeduca, merci à tous pour ces trois jours animés !

### Conférence sur le ROR :

L'URPS MK Ile-De-France et Occitanie ont mené une conférence : « Rendre d'avantage visible l'activité des MK libéraux grâce au **Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR)** »

*Intervenants : Yvan Tourjansky, Vivien Hausberg, Christophe Devys, Monique Cavalier, Pascale Mathieu*



## Salon de la Kinésithérapie avec AxonExpo



# AXON<sup>3ème ÉDITION</sup> EXPO



## ENTRÉE GRATUITE

Réservez votre badge sur [www.axonexpo.com](http://www.axonexpo.com)

### LE SALON DE LA KINÉSITHÉRAPIE DES HAUTS-DE-FRANCE



Innovations



Démonstrations



Offres spéciales salon



Conférences



Restauration



Cocktail offert



## DEUX CATÉGORIES DE PATIENTS ALD SONT DIFFÉRENCIÉES PAR LE DÉCRET :



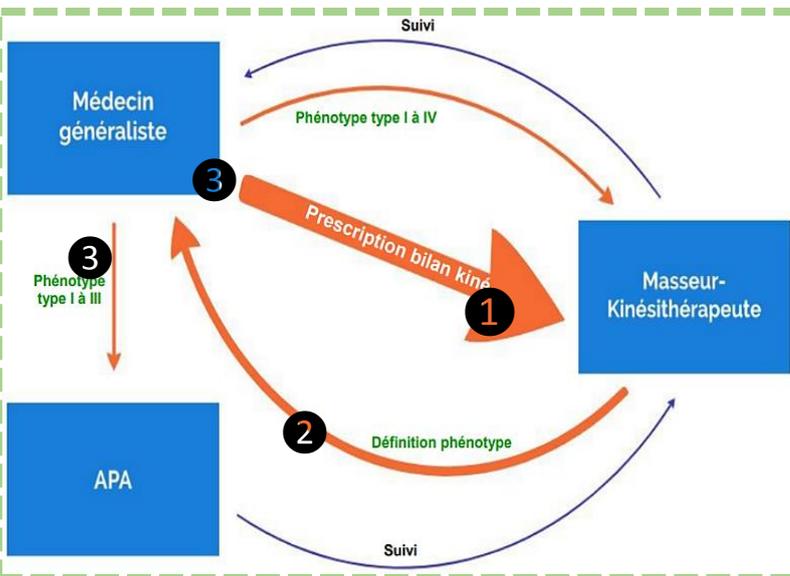
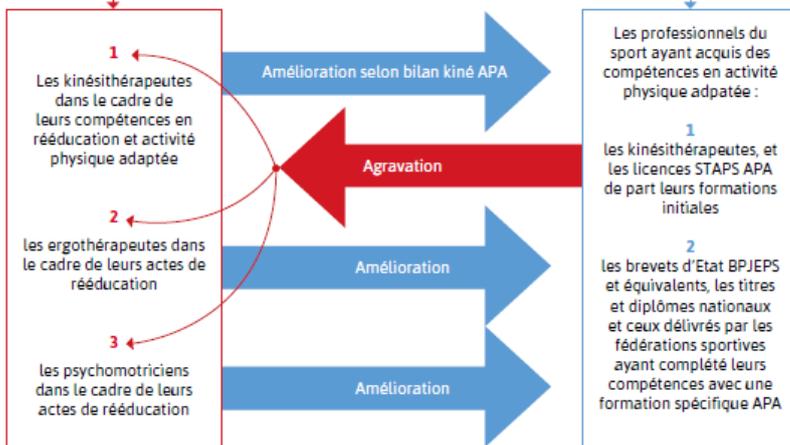
**LES PATIENTS ALD PRÉSENTANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES SÉVÈRES**

Pour ces patients seuls les professionnels de santé peuvent mettre en œuvre une activité physique adaptée.

Le médecin doit différencier les patients en ALD en fonction de 13 critères. La présence d'un critère caractérise la sévérité des limitations.

**LES PATIENTS ALD NE PRÉSENTANT PAS DE LIMITATIONS SÉVÈRES**

Pour ces patients tous les professionnels du sport peuvent mettre en œuvre une activité physique adaptée.

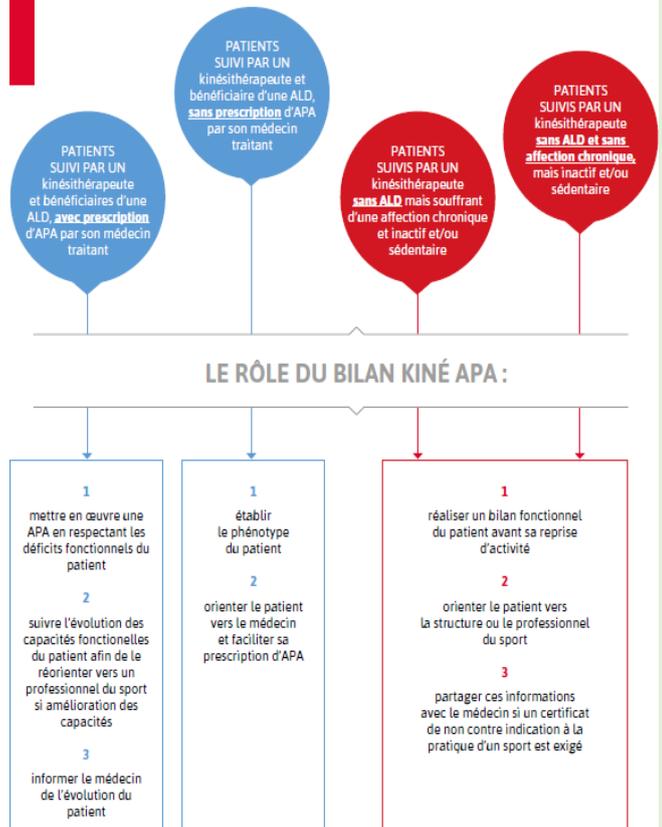


- 1 : Prescription du médecin
- 2 : Réalisation du bilan kiné et définition du phénotype
- 3 : Si phénotype I à IV, le patient est réorienté vers le MK. Si phénotype léger à modéré, le patient est attribué à professionnel sportif



Pour plus d'informations, contactez l'URPS. Monsieur Thiery, vice-président de l'URPS MK HDF répondra à toutes vos questions.

### LE RÔLE DU BILAN KINÉ APA :



Source : Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes « Notice de mise en œuvre de l'activité physique adaptée par les kinésithérapeutes »

# La permanence des soins des Kinés

Votre URPS s'engage pour faciliter l'accès à la permanence des soins (PDS) bronchiolite dans les Hauts-de-France.

Chères consœurs, chers confrères,

Pour votre information, depuis le week-end du 14 et 15 octobre 2017, les deux associations de permanence des soins bronchiolite financées par l'ARS des Hauts-de-France sont à ce jour référencées par le dispositif de géolocalisation mis en œuvre par votre URPS.

Il s'agit du Réseau Bronchiolite 59/62 présidé par Mr. Hilaire et du Réseau Bronchiolite Picard présidé par Mr. Pierre.

En conséquence, si vous êtes déjà membre de l'une ou l'autre de ces deux structures, vous serez de facto géolocalisé lors de vos astreintes. L'utilisateur pourra trouver les kinésithérapeutes les plus proches à partir de son code postal, soit par téléphone au 03 22 22 00 33 avec réception d'un sms, soit par la consultation du site internet des 2 réseaux, soit par le 15.

Ce nouveau dispositif d'accès à la permanence des soins bronchiolite pour les usagers dans les Hauts de France vient en complément des dispositifs déjà existants : plannings de gardes hebdomadaires, sollicitations du 15, affiches, articles dans les journaux, etc...

Si vous ne faites pas encore partie d'une de ces associations, vous pouvez rejoindre le RB59/62 sur [www.reseau-bronchiolite-npdc.fr](http://www.reseau-bronchiolite-npdc.fr) ou vous inscrire sur le site [www.respicard.fr](http://www.respicard.fr) rubrique « nous rejoindre ». Vous bénéficierez dans ces conditions, d'une indemnité pour votre astreinte, sous réserve de respecter les conditions définies par chacune de ces associations dans leur charte qualité.

Si vous ne souhaitez pas rejoindre une association financée, nous vous invitons à nous faire connaître les week-ends pour lesquels vous êtes prêts à assurer 4 heures de PDS le samedi après-midi et 8 heures le dimanche.

Dans cette dernière situation, vous serez alors invité à signer la charte d'engagement sur demande auprès du secrétariat de l'URPS ([contact@urps-mk-hdf.fr](mailto:contact@urps-mk-hdf.fr)). Elle vous permettra d'adhérer à ce dispositif de géolocalisation en toute conformité avec notre déontologie.

Vous serez alors visible pour les seuls week-ends de garde que vous aurez choisis. Toutefois, vous ne bénéficierez pas d'une indemnité d'astreinte dans cette dernière situation.

**Nous vous remercions de votre confiance et de votre engagement.**

RDV sur notre site internet pour vous inscrire à la géolocalisation :

[www.urps-mk-hdf.fr](http://www.urps-mk-hdf.fr)



Article rédigé par M. Pierre Bruno,  
Vice-Président Picardie de l'URPS MK HDF



## La Stratégie Nationale de Santé (SNS) s'est mise d'accord sur 4 axes prioritaires :

### → La prévention et la promotion de la santé, tout au long de la vie et dans tous les milieux

Les objectifs de cet axe portent sur la promotion d'une alimentation saine et l'activité physique, de la santé mentale et d'un environnement favorable à la santé, la prévention des maladies infectieuses et des conduites addictives.

### → La lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé

A l'écoute des besoins des patients, les parcours de soins seront organisés au niveau du territoire.

### → La nécessité d'accroître la pertinence et la qualité des soins

En passant par diverses formations proposées, les professionnels participeront à une réflexion sur l'évolution de la tarification à l'activité afin de mettre en avant la qualité et la pertinence des soins et des actes.

### → L'innovation

Innovation technologique, numérique, organisationnelle au service des besoins prioritaires en santé.

L'URPS MK a participé à l'élaboration du Projet Régional de Santé. Une version 0 nous a été adressée. Les différentes URPS se sont ainsi réunies ce jeudi 27/11/2017 et elles ont co-rédigé un courrier reprenant nos diverses remarques au sujet du PRS. Nous attendons désormais la réponse de l'ARS par sa Directrice Mme RICOMES. Cette inter-disciplinarité est à saluer, elle permet de faire interagir différents acteurs de la santé, et pour cela les libéraux que nous sommes ont une part non négligeable d'investissement dans la santé régionale.



Article rédigé par Mme Huvig Michèle,  
Vice-Présidente de l'URPS MK HDF

Le burn-out n'épargne pas les professionnels de santé, en effet près de 40 % des soignants médicaux et paramédicaux souffrent d'épuisement professionnel. Dans un contexte où l'évolution des conditions et des organisations de travail est associée à une prévalence croissante des facteurs de risques psychosociaux susceptibles de porter atteinte à la santé à la fois physique et mentale. Le syndrome d'épuisement professionnel n'est pas considéré comme une maladie dans les classifications de référence (CIM-10 et DSM-5). La Haute Autorité de Santé indique que la souffrance psychique causée par le travail est le 2e groupe d'affection d'origine professionnelle décrit dans la population des actifs français.

Le burn-out, se définit par un « **épuisement physique, émotionnel et mental qui résulte d'un investissement prolongé dans des situations de travail exigeantes sur le plan émotionnel.** Il se traduit comme un processus de dégradation du rapport subjectif au travail à travers plusieurs dimensions : l'épuisement émotionnel, le cynisme vis-à-vis du travail ou dépersonnalisation, la diminution de l'accomplissement personnel au travail ou réduction de l'efficacité professionnelle. »

## Diagnostic du burn-out

Les symptômes de Burn-out peuvent être caractérisés par une fatigue physique et intellectuelle, car nous fatiguons notre esprit tout autant que notre corps. Le burn-out ne doit pas être sous-estimé car il peut déboucher sur le syndrome de fatigue chronique, aussi appelé SFC.

### Le Burn-out s'accompagne des symptômes du stress en général :

**émotionnels** : anxiété, tensions musculaires diffuses, humeur maussade ou manque d'entrain, irritabilité, hypersensibilité, troubles de la mémoire, de l'attention, de la concentration, des fonctions exécutives...

**Comportementaux ou interpersonnels** : repli sur soi, isolement social, comportement agressif, parfois violent, diminution de l'empathie, ressentiment et hostilité à l'égard des collaborateurs ; comportements addictifs...

**Motivationnels ou liés à l'attitude** : désengagement progressif, baisse de motivation et du moral, effritement des valeurs associées au travail ; doutes sur ses propres compétences...

**Physiques non spécifiques** : asthénie, troubles du sommeil, troubles musculo-squelettiques (type lombalgies, cervicalgies, etc.), crampes, céphalées, vertiges, anorexie, troubles gastro-intestinaux...

## Facteurs de risque

Cette démarche implique une recherche des facteurs de risque par un bilan somatique associé à l'analyse des conditions de travail. Elle doit également porter sur les antécédents personnels et familiaux ; le risque suicidaire doit être particulièrement évalué.

Différents facteurs rendent les professionnels de santé vulnérables : demande de performance, image du soignant infailible, valeurs d'engagement et d'abnégation, injonctions contradictoires, dispositifs de soin complexes et évolutifs, tensions démographiques, insécurité, etc. Le déni du kinésithérapeute peut entraîner un retard de prise en charge.

## Prise en charge et acteurs

La prise en charge vise à traiter le trouble identifié ainsi qu'à agir sur le contexte socioprofessionnel à l'origine du trouble. La prescription d'un arrêt de travail est le plus souvent nécessaire. Sa durée sera adaptée à l'évolution du trouble et du contexte socioprofessionnel.

Le traitement du trouble peut comporter une prise en charge non médicamenteuse fondée sur des interventions psychothérapeutiques ou psychocorporelles effectuées par un professionnel de santé ou un psychologue formé à ces techniques. La prise en charge des aspects médico-socioprofessionnels et psychologiques est indispensable, notamment pour aider les patients dans les démarches médico-administratives : orientation vers les consultations de pathologie professionnelle, services d'assistante sociale, etc.

## L'URPS soutient l'association SPS



Article rédigé par M. Thierry Gonzague, Vice-Président de l'URPS MK HDF

PLATEFORME  
TÉLÉPHONIQUE  
NATIONALE SPS

N° Vert 0 805 23 23 36

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE OU UN PORTABLE

Entretiens anonymes et gratuits 24h/24 et 7j/7  
pour tous les professionnels de santé, salariés, libéraux, étudiants et leur famille

association  
SPS  
SOINS AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

SPS ACCOMPAGNE ET SOUTIENT  
LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ  
EN SITUATION DE SOUFFRANCE